



Euro Pro Formation - L.M.F. - 5 lieu-dit les Fossés Ribaudes - 10700 Trouans - France
06 88 32 55 07 - 09 62 50 21 84

Le Permis d'Exploitation

Formation Obligatoire CHR - Durée : 20 heures (3 jours)

Pour qui ?

Le Permis d'Exploitation s'adresse à toutes les personnes souhaitant exploiter un établissement avec un débit de boissons à consommer sur place (licence III et licence IV) mais également les établissements nécessitant les licences GR (Grande Restauration) et PR (Petite Restauration) depuis 2009. Cette formation a été rendue obligatoire en avril 2007, afin de sécuriser les professions de l'hôtellerie et de la restauration.

Suis-je concerné ?

Les principaux établissements concernés sont les bars, les restaurants, les snacks, les discothèques, les hôtels, les chambres d'hôtes et tous les établissements proposant un débit de boissons de 3e et 4e catégorie, ainsi que la petite licence de restaurant et la grande licence de restaurant.

Comment vais-je recevoir mon Permis d'Exploitation ?

Le Permis d'Exploitation vous sera délivré immédiatement à la fin de votre formation obligatoire de 20 heures (3 jours) pour les personnes ayant moins de 10 ans d'expérience.

Validité du Permis ?

Le Permis d'Exploitation est valable 10 ans. Il doit être ensuite renouvelé.

Différence entre le Permis d'Exploitation et la Licence de débit de boisson ?

La Licence de débit de boisson permet de servir des boissons alcoolisées en rapport à sa catégorie de licence (III et IV). Le Permis d'Exploitation permet d'effectuer les démarches nécessaires pour la mutation, la translation ou le transfert de votre licence. Deux choses différentes mais complémentaires.

SAS L.M.F. EURO PRO FORMATION - 5 lieu-dit les Fossés Ribaudes - 10700 TROUANS

☎ 06 88 32 55 07 - 09 62 50 21 84 – ✉ contact@europroformation.com

SIRET: 83439520400011